



## **L'*ethos* de démocrate dans le plaidoyer d'un accusé orateur : Analyse discursive**

Jean-Marie Andoh GBAKRE  
Université Péléforo Gon Coulibaly  
andoh225@yahoo.fr

**Résumé :** L'*ethos* est l'image que l'orateur projette de sa personne pendant son discours. La réflexion ici met cette image en relation avec celle qui a été conçue de l'orateur avant son discours -*ethos* prédiscursif-. La démocratie est un mode de gouvernance qui privilégie la souveraineté du peuple. Sont décryptées, les valeurs morales promues sous la forme de preuves discursives chez l'accusé orateur Laurent Gbagbo<sup>1</sup> lors de son discours du 28 Février 2013 à la Cour Pénale Internationale. Comment dans son plaidoyer, Laurent Gbagbo déconstruit-il l'accusation qui lui est portée à travers la prééminence de ses valeurs démocratiques? Les notions d'*ethos* et de démocratie sont d'abord définies. Ensuite, l'*ethos* de démocrate est montré. Enfin, la révélation des caractères de l'orateur comme des données efficaces susceptibles d'influencer le verdict du procès en faveur de l'accusé finalisent la réflexion.

**Mots clés :** *ethos* prédiscursif, *ethos* discursif, démocratie, persuasion, liberté.

**Abstract:** The ethos is the image that the speaker projects from his person during his speech. The reflection here puts this image in relation with that which was conceived of the speaker before his discourse -ethos precursive-. Democracy is a mode of governance that favors the sovereignty of the people. Are deciphered, the moral values promoted in the form of discursive evidence in the accused speaker Laurent Gbagbo during his speech of 28 February 2013 to the International Criminal Court. How in his plea, Laurent Gbagbo deconstructs the accusation that is brought to him through the pre-eminence of its democratic values? The notions of ethos and democracy are first defined. Then the democrat ethos is shown. Finally, the revelation of the speaker's character as effective data likely to influence the verdict of the trial in favor of the accused finalizes the reflection.

**Key words:** prediscursive *ethos*, discursive *ethos*, democracy, persuasion, freedom.

### **Introduction**

La présente étude propose une mise en commun des notions d'*ethos* et de démocratie appliquées au discours du 28 février 2013 de l'accusé orateur Laurent Gbagbo à La Haye. Pour rappel, cet ancien président de la république de Côte d'Ivoire est jugé pour les motifs suivants:

---

<sup>1</sup>Né le 31 mai 1945 à Gagnoa (Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest), Laurent Gbagbo est un homme d'État, historien et écrivain ivoirien. Il a été président de la République de 2000 à 2011. Suite à une crise postélectorale survenue après les élections de novembre 2010, il est arrêté par les forces rebelles du candidat opposant, Alassane Ouattara, avec l'appui de l'armée française le 11 avril 2011 avant d'être incarcéré à la Cour pénale internationale depuis le 30 novembre 2011. Le 28 février 2013, il fait sa première comparution publique à la tribune de ladite instance judiciaire. Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection\\_pr%C3%A9sidentielle\\_ivoirienne\\_de\\_2010](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lection_pr%C3%A9sidentielle_ivoirienne_de_2010).



<sup>2</sup> meurtres, viols et autres formes de violence sexuelle, actes de persécution, et autres actes inhumains. Ces crimes auraient été commis par les forces se trouvant sous son contrôle lors des violences postélectorales dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre entre le 28 novembre 2010 et la mi-mai 2011. Il est accusé d'être responsable de ces crimes en tant que coauteur indirect ou, à titre subsidiaire, parce qu'il a contribué, à la commission ou à la tentative de commission de crimes par un groupe de personnes agissant de concert.

Le discours prononcé s'inscrit dans la « scène englobante »<sup>3</sup> du judiciaire avec pour « scène générique » un plaidoyer de l'accusé. L'accusé se défend à travers une « scénographie » qui porte le défi de son innocence présumée. Face à cet enjeu, il convoque un *ethos* de démocrate. L'*ethos* s'inscrit dans le champ de la rhétorique. En tant que science qui étudie l'art oratoire, la rhétorique à travers les travaux d'Aristote a identifié trois caractéristiques essentielles du discours susceptibles de servir de preuves : l'*ethos*, le *pathos* et le *logos*.

« Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces : les premières consistent dans le caractère de l'orateur ; les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur ; les troisièmes dans le discours même, par ce qu'il démontre ou paraît démontrer. » Aristote (*Rhétorique I*, 1356 a, 1932 : 76).

Parmi ces trois preuves, Aristote caractérise l'*ethos* comme la preuve la plus déterminante. Aujourd'hui encore, cette notion continue d'entretenir les débats scientifiques en linguistique et dans d'autres disciplines. Si en sociologie par exemple, les travaux d'E. Goffman l'étudient à travers le jeu interactionnel du *face work*<sup>4</sup>, en linguistique énonciative avec O. Ducrot ou E. Eggs, c'est la dimension oratoire issue des travaux d'Aristote qui est développée, pendant que R. Amossy et D. Maingueneau en explorent la fonction prédiscursive. Pour ce qui est de la démocratie, le décryptage lexicologique permet de la définir à travers deux termes. Les préfixes et suffixes grecs *dêmos-* et *-kratos* signifient respectivement « peuple » et « pouvoir ». En d'autres termes, la démocratie est « un régime politique dans lequel le peuple est souverain. »<sup>5</sup> Elle est un mode de gouvernance sélectif qui exige du dirigeant un charisme, voire un *ethos* qui correspond aux valeurs propres à son milieu. Par rapport à ces différents principes théoriques, quelle lecture peut-on faire du discours de Laurent Gbagbo à La Haye ? Dans quelle mesure l'*ethos* qu'il projette de sa personne rime avec l'image d'un démocrate et participe-t-il implicitement à l'invalidation des charges menées à son encontre ? L'analyse

<sup>2</sup> Source : Organisation non gouvernementale Human Rights Watch, <http://www.hrw.org/fr/news/12/06/2014>.

<sup>3</sup> Les notions de « scène englobante », « scène générique » et « scénographie » sont développées par D. Maingueneau (1993), *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod. La première situe le statut pragmatique du discours. La seconde est celle du contrat attaché à un genre ou un sous genre de discours. La troisième est la scène de la parole, ce que l'énonciation instaure progressivement comme son propre dispositif de parole.

<sup>4</sup> Le *face-work* ou figuration est une notion développée dans les travaux du sociologue E. Goffman. Elle traite des rapports interactionnels entre les actants et situe l'enjeu des faces négatives ou positives lors des échanges.

<sup>5</sup> Larousse illustré : 2000, 315.



discursive proposée en méthode de travail va tenter d'examiner le plaidoyer de l'accusé orateur en fonction des *topoi* ou lieux féconds du discours en vue de ressortir progressivement « les aspects "charge" ou accusation et "décharge" ou défense », selon les termes de H. Bohui (2012 :2). En perspective, la réflexion vise à montrer le rêve de l'orateur d'œuvrer à l'émergence d'une nouvelle ère démocratique en Côte d'Ivoire et en Afrique à travers un usage stratégique de ses valeurs morales. Mais dans un premier temps, la définition et la mise en situation des termes *ethos* et démocratie sont faites. Ensuite, le mécanisme d'incorporation de l'être empirique (*ethos prédiscursif*) à l'orateur démocrate (*ethos discursif*) est étudié.

### 1. De l'*ethos* et de la démocratie

L'accusé a la double mission de faire bonne impression de sa personne et de parvenir à une déconstruction des charges prononcées contre lui. Le générique du plaidoyer lui autorise la mise en scène d'un *ethos* discursif qu'il a la possibilité d'ouvrir aux actions fortes menées en faveur de la démocratie. L'*ethos prédiscursif* dans ce cas de figure rassemble les actes positifs posés qu'il a posés.

A propos de la démocratie, l'approche faite par le Littré par rapport au Larousse illustre diffère à un certain niveau. En effet, dans le Littré, en plus de l'acception que le Larousse admet au mot, il est aussi souligné: « régime politique dans lequel on favorise ou prétend favoriser l'intérêt des masses. »<sup>6</sup> La modalité hypothétique introduite par le verbe « prétendre » dans cette autre définition entame la stabilité sémantique du mot « démocratie ». Pendant que le Larousse indique une effectivité du « faire » (le peuple est souverain), ce qui suppose qu'il a le pouvoir, le Littré émet une réserve (on favorise ou prétend favoriser l'intérêt des masses). Cette relativité observée amène H. Constantin et S. Rémi-Giraud à parler de « mise en tension » du mot démocratie. Ils font remarquer que d'une part la démocratie engage « un faire qui l'inscrit dans l'actualité de l'expérience, et d'autre part, un devoir faire qui la tire vers le monde virtuel des principes abstraits » (H. Constantin, S. Rémi-Giraud: 2007, 82). Cette dualité, poursuivent-ils, entraîne « un questionnement implicite sur la modalité du "savoir" (comment faire?) » la démocratie. (H. Constantin, S. Rémi-Giraud: Ibidem). Cette question situe en filigrane la délicatesse d'un système dont la réussite engage chez le dirigeant un *ethos* à la hauteur des attentes du peuple.

En effet, ce n'est que dans les années 80 que les régimes de parti unique qui régnaient dans plusieurs Etats africains ont été relativisés grâce notamment à l'influence de la chute du mur

---

<sup>6</sup>Émile Littré : 2007, 1756.



de Berlin (1989) et à la fin de la Guerre froide (1991). La démocratie dans la plupart des pays en Afrique est un concept relativement nouveau dont l'application montre à ce jour plusieurs insuffisances.

Par ailleurs, en dehors du contexte africain, le flou définitionnel de cette notion s'observe en pratique à de hautes échelles. Supposé renvoyer à un régime politique qui œuvre à la liberté et au pouvoir du peuple, il est souvent constaté dans l'application qu'il ne s'agit que d'une hypocrisie sémantique. La démocratie apparaît très souvent comme une lapalissade qui sert les intérêts géopolitiques et géostratégiques des puissances comme ce fut le cas en Libye avec feu Mouammar Kadhafi<sup>7</sup>. Elle comporte certainement des valeurs théoriques indéniables, mais en pratique, elle ne correspond souvent à rien de concret pour les citoyens qui, parfois même n'en sont réduits qu'à l'effet sonore. C'est en quelque sorte ce qu'écrit P. Braud: « La définition de la démocratie est donc un enjeu politique. Une conception hautement exigeante facilite la tâche de tous les Cassandre qui pourront ainsi déplorer les atteintes inévitables à l'idéal. Inversement, le minimalisme permet de couvrir les pires hypocrisies en justifiant des revendications d'appartenance tout à fait indues. » (P. Braud, 1997 : 11-12).

Faire prééminer un *ethos* de démocrate face aux écueils que comportent une telle notion, c'est tenter de se poser en modèle à travers le rejet du critère démagogique qui semble y aller de pair. Aussi vu que le choix du président de la république dans ce régime repose sur une compétition censée être libre et transparente, l'*ethos* intervient sous la forme d'un atout susceptible de conférer au candidat ou au dirigeant une stature de notoriété.

Selon Aristote, l'*ethos* est une image de soi que l'orateur projette de sa personne à travers le discours. Il s'agit d'un exercice intimement lié à l'énonciation. C'est en situation discursive que le locuteur tente d'établir une certaine complicité avec l'auditoire au crédit moral de sa personne. Même si le public avait auparavant des informations sur l'orateur, il n'y a que le discours qui peut permettre de bouleverser les tendances au cas où elles sont négatives ou de les confirmer dans la mesure où elles sont positives. L'*ethos* se construit, il ne s'impose pas. Il doit apparaître comme un effet du discours. O. Ducrot en fait la précision :

---

<sup>7</sup>Né vers 1942 à Qasr Abou Hadi, en Lybie, Mouammar Kadhafi, arrive au pouvoir par un coup d'état en 1969. Il répond au titre de « guide de la Révolution de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste » et exerce un pouvoir absolu en dehors de tout cadre temporel ou constitutionnel. A partir de Février 2011, son pouvoir est contesté par des manifestations populaires qui vont prendre l'ascendant d'une guerre civile et militaire. Avec l'aide de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord) des fractions rebelles qui l'attaquent parviennent à son arrestation le 20 octobre 2011. Il est lynché et tué dans les environs de Syrte. Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouammar\\_Kadhafi](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouammar_Kadhafi).



Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses que l'orateur peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments... Dans ma terminologie, je dirai que l'*ethos* est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. (Ducrot, 1985 : 201).

Ce principe de fonctionnement que Ducrot énonce est également celui que défend E. Eggs quand il cite Aristote: « Les orateurs inspirent confiance, (a) si leurs arguments et leurs conseils sont compétents, raisonnables et délibérés, (b) s'ils sont sincères, honnêtes et équitables et (c) s'ils montrent de la solidarité, de l'obligeance et de l'amabilité envers leurs auditeurs. » (Aristote, Rhét. II, 1378a 6) cité par (E. Eggs, 1999 : 41).

Les termes "solidarité", "obligeance" et "amabilité" sont essentiels. Il n'y a pas de discours pour soi. Tout discours est porté vers autrui. L'adhésion de l'auditoire (le public que l'orateur veut convaincre) au projet discursif ou projet démocratique du dirigeant politique, doit inéluctablement passer par l'instauration d'une collaboration entre ces deux principaux actants. L'auditoire ne peut en aucun cas se fier à un orateur qui ne lui inspire pas confiance. Par rapport au schéma discursif qui convoque l'intervention de l'accusé Gbagbo à La Haye, « ce sont les traits de caractère que l'orateur doit montrer à l'auditoire (...) pour faire bonne impression : ce sont ses airs. » (R. Barthes, 1970 : 212). Le discours du démocrate doit être un discours d'ouverture. L'orateur est appelé à montrer son sens de sacrifice pour le bien-être du peuple. En cela, la situation d'énonciation devient un lieu d'actualisation de la preuve du "moi". Et c'est cette dimension de l'*ethos* que D. Maingueneau explore à raison.

D'emblée, il ne rejette pas le fait que l'*ethos* est lié à l'énonciation, seulement, « on ne peut ignorer que le public se construit aussi des représentations de l'*ethos* de l'énonciateur avant même qu'il ne parle. Il semble donc nécessaire d'établir une distinction entre *ethos discursif* et *ethos prédiscursif* » souligne D. Maingueneau (2002: 4). Pendant que l'orateur s'exprime, il y a une image qu'il veut faire admettre de sa personne. Cependant, l'exercice est délicat dans la mesure où l'auditoire peut avoir une image préconçue de lui. Et c'est bien ici le cas avec Laurent Gbagbo. L'accusé est appelé à comparaître pour sa défense, ce qui suppose que l'auditoire est en principe informé des charges portées contre lui.

Il n'y a pas que les mots qui servent la communication. Le comportement lui-même est une communication. L'argumentation ne peut donc pas être hasardeuse puisqu'elle est influencée par les réalités sociales qui en suscitent l'exercice. L'*ethos*, en plus d'être une image construite à travers le discours, est aussi une somme d'idées représentatives que l'auditoire se



fait de l'orateur. A ce sujet, R. Amossy propose un avis similaire à celui de D. Maingueneau. De la lecture qu'elle fait de l'ouvrage de C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1958), elle soutient que l'entreprise de persuasion dans laquelle l'orateur s'engage est nécessairement tributaire de l'image que celui-ci et son auditoire<sup>8</sup> se font l'un de l'autre: « Au moment de prendre la parole, l'orateur se fait une idée de son auditoire et de la façon dont cet auditoire le perçoit. Il en évalue l'impact sur son propos actuel et travaille à confirmer son image, à la retravailler ou à la transformer pour produire une impression conforme aux exigences de son projet argumentatif. » (R. Amossy, 1999: 134).

L'*ethos prédiscursif* dans ce contexte ne se limite pas aux actions positives que l'accusé aurait menées en faveur de la démocratie, il se caractérise aussi par les préjugés que les auditoires homogène (les juges) et hétéroclite (l'opinion publique) auraient eus de lui avant le procès. Afin de renverser le verdict d'un éventuel pré-jugement, ce sont les caractères, les valeurs morales et les actions démocratiques de Laurent Gbagbo proposés comme preuves discursives qui vont donner du sens à sa nature de démocrate revendiquée. L'argumentation va donc combiner les *ethè* discursif et prédiscursif de l'orateur, défenseur de l'accusé.

## 2. L'orateur entre *ethos* discursif et *ethos* prédiscursif

R. Amossy indique que « dans l'art oratoire romain, inspiré d'Isocrate (436-338 av J.C) plus que d'Aristote, l'*ethos* relève des mœurs. » (R. Amossy, 1999 :19). Dans ce même sens, D. Maingueneau fait remarquer que aussi bien dans la *Politique* que dans la *Rhétorique*, Aristote définit par *ethos* « tantôt des propriétés attachées à l'orateur en tant qu'il énonce, et tantôt des dispositions stables prêtées à des individus insérés dans des collectivités. » (D. Maingueneau, 2002 :6). Ce sont donc ces deux dimensions de l'*ethos*, avec pour appui le discours prononcé, qui sont ici étudiées à travers la posture énonciative de l'accusé et ses mœurs oratoires.

### 2.1. La posture énonciative de l'accusé

La posture énonciative est l'attitude à travers laquelle l'orateur légitime son argumentation. En tant que manifestation immanente de l'*ethos*, elle permet à l'orateur de se positionner à travers son discours. Selon Aristote, pour donner cette image positive de lui-

<sup>8</sup> La notion d'auditoire s'appréhende ici dans son acception la plus générique. Elle regroupe les différentes stratifications que l'orateur vise pendant sa prise de parole, à savoir, l'auditoire hétéroclite (tous ceux qui suivent l'audience, les Africains et les autres peuples), l'auditoire homogène (les juges et les personnes susceptibles d'influencer le verdict du procès), l'auditoire particulier (les partisans de L. Gbagbo). Ce sont ces trois entités qui stratégiquement motivent l'argumentation de l'accusé.



même, l'orateur peut jouer sur trois qualités fondamentales: « la prudence 'phronesis', la vertu 'aretè' et la bienveillance 'eunoia'. » (Aristote, 1378 a 6-14). C'est par un système d'embrayage et de débrayage que l'orateur fait fonctionner cette trilogie argumentative.

La notion de prudence (phronesis) renvoie ici à un constat fait par l'accusé, constat dont il tient à se désolidariser. La démocratie en Afrique, selon les savoirs de croyances<sup>9</sup>, est entachée de dérives et d'abus. Prétendre être démocrate pourrait donc prêter à confusion par rapport aux pratiques généralement observées sur ce continent. Vu que tout discours s'inscrit dans un champ interprétatif ouvert, surtout dans le contexte judiciaire où un mot en aventure peut servir de pièces à conviction contre l'accusé, être précis ne relève pas du détail: « Je ne gouverne pas avec ma famille. Moi, je suis un chef de l'Etat, Président de la République. (...) Peut-être que ça se fait comme ça en Afrique. Mais pas en Côte d'Ivoire, au temps de Gbagbo ». L'accusé orateur défend l'être empirique au posé de ses valeurs déontologiques, symbole d'une haute conscience de la gestion étatique. L'autoréférentialité amenée par l'emphase entre le « moi » et le « je » est le reflet d'une pleine conscience de la responsabilité assumée.

Par ailleurs, du point de vue de l'horizon politique que Laurent Gbagbo envisage pour les Africains, il ya d'une part la volonté souveraine des peuples de choisir la démocratie comme mode de gestion étatique et d'autre part la liberté de pouvoir exercer pleinement ce mode de gouvernance sans l'influence d'une quelconque puissance. Selon ses propres termes : « (...) chaque fois qu'un chef d'Etat européen ou occidental me disait faites la démocratie en Afrique, je lui disais, nous avons besoin de la démocratie, non pas parce que vous le dites, mais parce que nous-mêmes nous en avons effectivement besoin pour construire nos Etats ». L'orateur se propose comme un modèle de démocrate au bénéfice préalable des siens. Ce refus poli à ne pas verser *ipso facto* dans ce schéma de gouvernance dont les aboutissants sont parfois abscons situe chez lui la qualité d'un observateur averti. La distance prise par rapport à des connivences très souvent observées entre certains chefs d'Etat africains et leurs parrains politiques occidentaux se résume ici par une autodétermination des Africains à penser par eux-mêmes leur destin.

Outre la prudence comme moyen stratégique d'argumentation, il y a la vertu (aretè) et la bienveillance (eunoia). Du latin *virtus*, force morale ou courage, la vertu est perçue comme

---

<sup>9</sup> « Ce sont les savoirs qui résultent de l'activité humaine qui s'emploie à commenter le monde, c'est-à-dire à faire que celui-ci n'existe plus pour lui-même mais existe à travers le regard subjectif que le sujet porte sur lui. » P. Charaudeau, 2005, *Les médias et l'information, L'impossible transparence du discours*, p.34.



« une ferme disposition de l'âme à faire le bien et à fuir le mal<sup>10</sup> ». Par ricochet, la bienveillance (eunoía) peut être considérée comme un hyponyme de la vertu. Chez Laurent Gbagbo, la bienveillance et la vertu communiquent au rythme d'un investissement illimité qui après coup, prennent le sens de la naïveté: « (...), j'ai parcouru toute l'Afrique. (...) C'est à Pretoria (...) J'ai demandé à Ouattara de faire la traduction entre Tabo Mbéki et moi ». La rhétorique du « don de soi » prend ici son ancrage à travers l'adjectif indéfini « toute ». Le « je » itératif entérine l'idée d'abandon du mis en cause à l'ouvrage d'une sortie de crise négociée. Si « Parcourir toute l'Afrique » est l'expression d'une mise à disposition de soi au bien être des concitoyens, il ressort en filigrane une trop grande confiance portée aux adversaires politiques: « J'ai demandé à Ouattara de faire la traduction (...) ». En tant que telles, la vertu et la bienveillance sont des qualités. Mais dans le cadre de leur effectivité ici, ces dimensions de l'humain prennent une tournure stratégique d'erreur de lecture du jeu politique, cela d'autant plus que c'est en tant que président de la république que l'accusé a agi sans résignation.

En effet, quand un Etat est attaqué par des forces ennemies, le président de la république a le droit d'œuvrer à la sécurité et à la préservation de l'intégrité des biens et des personnes par tous les moyens, y compris les ressources militaires. Mais, à en croire l'orateur, s'obstiner par la discussion à ramener la paix a été un choix libre, lié à son humanisme: « On nous a attaqués en 2002, j'ai fait mon travail, c'est-à-dire que je n'ai jamais cru que la Côte d'Ivoire allait s'en sortir par la guerre. Je n'ai jamais cru ça. J'ai toujours cru qu'on s'en sortirait par la discussion, même si je sais qu'ils ont tort ». Les adverbes « jamais », « toujours » montrent une détermination de l'accusé à répondre à l'adversité par le dialogue. Le passage du temps passé au temps présent rend une démarche effrénée dont l'enjeu de stabilité sociale était une primauté indiscutable. De même, le respect de la face d'autrui l'amène à ne pas nommer ses bourreaux. L'appel aux délocutifs « on », « ils » laisse le soin à l'auditoire, dans toute sa composante, de délibérer en fonction des données soumises à son appréciation. Le rappel des efforts entrepris pour ramener la paix dans son pays, et ce, au mépris de sa dignité de président de la république est pour l'accusé, l'occasion de controverser les charges qui l'incriminent. De fait, c'est « dans le sens où les arguments de l'orateur "coïncident" avec ce que l'auditoire connaît déjà sur le sujet approché dans le discours » (G. Burbéa, 2014 :12) qu'un éventuel renversement de la situation de départ est susceptible de s'opérer, chose que Laurent Gbagbo a bien compris.

---

<sup>10</sup>Littré (2007 : 7200)





Pour dire bref, le fait pour l'accusé de s'abandonner au bon sens des juges, comme l'ultime recours à la restauration de son *ethos*, fonde ici l'enjeu de son acquittement au procès. Mais il n'y a pas que la posture énonciative qui sous-tend son argumentation, les mœurs oratoires y participent aussi.

## 2.2. Les mœurs oratoires

Les mœurs oratoires sont des preuves discursives qui s'appuient sur la vie de l'orateur. Les habitudes de vie et les expériences personnelles du locuteur confèrent au discours une force de persuasion. C'est cet avis de Quintilien que R. Amossy évoque en ces termes : « l'argument avancé par la vie d'un homme a plus de poids que celui que peuvent fournir ses paroles ». (R. Amossy, *Ibidem*). Ici, Laurent Gbagbo fait coïncider ses principes de vie à sa vision de la démocratie, et cela n'est pas que relatif à son discours. En effet, déjà dans son ouvrage *Côte d'Ivoire, Pour une alternative démocratique*, il faisait remarquer :

(...) l'histoire nous enseigne qu'aucun peuple asservi ne peut faire face efficacement aux défis de l'humanité sans avoir au préalable brisé ses chaînes. Le sous-développement dans la servitude accentue le sous-développement. Nous savons bien que la démocratie n'est pas un remède miracle qui va résoudre par enchantement tous nos problèmes. Mais elle constitue un préalable indispensable. (L. Gbagbo, 1983 : 154-156).

Cela laisse entendre que son engagement à la démocratie est consubstantiel à sa personne morale. De même, afin de donner du sens à son argumentation, l'accusé va laisser à son entourage le soin de rendre témoignage de ce caractère qui a toujours constitué l'une de ses forces dans sa lutte politique : « Moi, les gens avec qui j'ai été à l'école, quand j'ai été élu président, ils n'étaient pas étonnés parce qu'ils savaient mon engagement ». A travers le représentant anaphorique "ils", mis en relation avec le syntagme nominal indéfini "les gens", l'accusé donne de lui un jugement sous fond de témoignage. La voix plurielle de l'*ethos* situe un leader autour duquel l'auditoire spécifique (les amis de classe), par leur voix dialogique, donnent du crédit au détenu. Cette assertion est un argument précis que l'orateur soumet à l'auditoire homogène (les juges). L'éloge rendu sous la forme d'un témoignage susceptible d'être vérifié est un point clé qui détermine le parcours de son évolution socio-politique.

En ce sens, la force de l'*ethos* prédiscursif dépend ici de l'intensité assertive qui confère au discours un enjeu persuasif équivalent : « parce qu'en fait, c'est ça l'homme. Il marche, il marche. Mais il laisse des traces sur le chemin qu'il parcourt. Comme ça on peut le retrouver ». La hardiesse de cette proposition implique un changement dans la perspective préétablie du procès en rapport aux charges qui lui sont alléguées. En marquant son discours



de cet aspect du vérifiable, l'accusé insinue l'irréprochable. Il montre qu'il n'a rien à cacher, rien à se reprocher.

Par ailleurs, prêter le flanc à une enquête de moralité, c'est défier implicitement toute charge accusatrice au garant de son parcours supposé être exemplaire, selon le trajet reconnu à tout combattant pour la liberté. Laurent Gbagbo réalise dans son discours un acte décisif par le truchement d'un *ethos* authentique. Par ce changement envisagé de l'image qui lui a été attribuée, il crée un univers de discours qui présente aux juges une situation renversante : celle où le cliché de dictateur est éliminé, parce qu'un dictateur ne peut avoir de traces élogieuses liées à une volonté ardente d'ouverture au dialogue et au bien-être commun.

L'objectif pour l'accusé est d'établir un rapport de confiance avec les juges par l'attitude présumée de son humanisme. En effet, quand il affirme: « On nous a attaqués en 2002, j'ai fait mon travail. C'est-à-dire que je n'ai *jamais* cru que la Côte d'Ivoire allait s'en sortir par la guerre. Je n'ai *jamais* cru ça », il propose en instance un être pensant qui agit en situation, mais cela révèle un caractère propre qui dérive de l'être empirique. Penser la démocratie ou du moins vouloir des autres un équilibre de vie partagée, commence d'abord par accepter de vivre avec ces derniers peu importe la situation. L'agir ici ne présuppose pas une figuration, mais une valeur d'être en-soi. Ce sont les valeurs profondes de sa personne que Laurent Gbagbo veut faire admettre. Si l'attaque de 2002 lui autorisait une réplique *manu militari* en tant que président de la république, l'intérêt à la discussion rejaillit plutôt comme une valeur subséquente liée à ses attributs moraux.

L'emploi réitéré de l'adverbe adversatif "jamais" traduit une abnégation dont l'expressivité formalise un pacte moral entre l'orateur et l'être empirique. Selon la terminologie d'Aristote, Laurent Gbagbo exprime une *hexis* c'est-à-dire un état d'esprit, une disposition permanente à supporter la souffrance et à éviter de nuire à autrui. Ce qui permet d'aboutir au sens de son action vis-à-vis de l'instance judiciaire à propos de la mise à disposition de ses livres à la cour : « j'enverrai un lot des livres de Gbagbo au bureau du procureur ». En effet, dans ce schéma discursif qu'il propose, l'objectif est de se montrer tel qu'il est. Le préconçu qui instruit la tenue du procès est soumis à un recadrage. P. Charaudeau, à propos de cette attitude des orateurs dans le jeu politique, souligne :

(...) le sujet politique est conduit à jouer de stratégies discursives diverses : construction d'images de lui-même, de façon à se rendre d'une part, crédible aux yeux de l'instance citoyenne (ethos de crédibilité), d'autre part attractif (ethos d'identification). (...) Il en résulte que le discours politique est un lieu de vérité piégée, de "faire semblant" où ce



qui compte n'est pas tant la *vérité* de cette parole lancée publiquement, que sa force de persuasion, sa *véracité*» (P. Charaudeau, 2011 : 105).

En effet, les *ethè* de crédibilité et d'identification que Laurent Gbagbo veut faire admettre à l'auditoire (les juges) réunissent toujours selon P. Charaudeau les idées forces comme "Je suis tel que vous me voyez", "Je fais ce que je dis", "Je n'ai rien à cacher". (P. Charaudeau, 2011: 111). La décharge ou défense n'est pas menée de front, elle est l'indice subséquent de la personnalité d'un homme engagé qui s'évertue à l'intérêt du sens commun. L'instance discursive devient ainsi pour l'accusé un lieu pour montrer son innocence à travers ses mœurs. Sa parole énonce une attitude qui montre un caractère, lequel caractère de façon rétroactive, est censé donner de la valeur à sa parole. Il y a donc un jeu d'équilibre entre l'instant et l'être.

Mieux encore, dans sa célébration de la démocratie comme condition propitiatoire d'une élévation sociale à la portée de tous, l'accusé fait un rappel de son passé difficile dans une sorte d'ouverture et de rapprochement avec tous les « mal nés » de la terre : « Et puis nous, qui venons de famille très modeste, s'il n'y a pas la démocratie, jamais on aurait de poste élevé ». La force inclusive du « nous » détermine une communion idéologique avec cette frange de son auditoire (personnes socialement défavorisées) dont il représente un modèle de réussite grâce à la relative égalité des chances que favorise la démocratie entre les citoyens. A travers l'éloge fait de la démocratie comme un moyen de réduction des disparités sociales ou encore d'égalité des chances, l'idée d'un *ethos* collectif émerge. Produit et témoin des avantages qui la caractérise, il se montre redevable.

La démocratie n'est pas un prétexte d'expropriation des biens des citoyens, encore moins un lieu d'exercice du pouvoir au bénéfice d'une minorité. Si l'accusé veut la démocratie pour les Africains, c'est d'abord par rapport aux réalités hétérogènes observées dans la vie des siens, ensuite à cause des configurations géoethniques diffuses susceptibles d'entraîner des désaccords entre les populations. A ce sujet, l'interaction implicite qu'il engage avec la procureure au sujet des représentations géographiques dans son pays est faite à dessein : « Madame, regardez la Côte d'Ivoire! Si nous n'employons pas la démocratie, nous allons choisir comment le chef de l'Etat? (...) C'est pourquoi, je me suis engagé dans la lutte pour la démocratie».

Le choix de la démocratie comme mode de gouvernance n'est pas une option situationnelle relative à la scénographie discursive, c'est une valeur que l'orateur associe à ses convictions longtemps entretenues. L'image de démocrate qu'il projette de lui à travers le



discours est ainsi mise en relation avec son identité. Parvenir à repositionner son *ethos* devrait à la fois favoriser son acquittement et permettre un nouvel élan démocratique aussi bien en Côte d'Ivoire qu'en Afrique.

### **3. D'un *ethos* repositionné à une nouvelle ère démocratique en Côte d'Ivoire et en Afrique**

Il s'agit ici de montrer comment les données précédemment développées interagissent pour situer l'enjeu d'un nouvel ordre démocratique en Côte d'Ivoire et partant, en Afrique. Le choix de Laurent Gbagbo d'argumenter autour d'un *ethos* de démocrate se comprend comme une mission dont il porte la responsabilité. Dans le prétoire de la Cour Pénale Internationale, il donne constamment de lui l'image d'un orateur digne et confiant qui marche selon ses convictions profondes. Il ne se montre pas crispé puisque selon lui, il n'a rien à se reprocher. Aussi le plaidoyer ressemble-t-il à un cours magistral qu'il donne sur la démocratie. « Quand on s'en va prendre une nuit le Président du groupement électoral, qu'on l'amène dans le QG électoral d'un candidat, qu'on invite une télévision étrangère pour lui dire de parler et on le filme et on diffuse ça dès le lendemain matin, ce n'est pas très démocratique ça. Ce n'est pas la démocratie.»

Cette scénographie qu'il laisse l'auditoire homogène et hétéroclite apprécier vient justifier la réprobation qu'il a toujours affichée lorsqu'un « chef d'Etat européen ou occidental (...) disait constamment faites la démocratie en Afrique (...). » En effet, par rapport aux débats et aux actions menés pendant la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, la notion de démocratie a fait l'objet de diverses récupérations idéologiques. Selon Laurent Gbagbo, « la démocratie, c'est le respect des textes, à commencer par la plus grande des normes en droit qui est la constitution », ce qui suppose implicitement que c'est le camp adverse qui s'est montré anti démocrate. Une telle appréciation engage la réflexion sur l'anormalité érigée en norme. Il n'y a donc aucune surprise de l'entendre réaffirmer ce principe d'attachement à la démocratie et aux lois institutionnelles dans son dernier ouvrage écrit en collaboration avec F. Mattei : « (...) que ce soit par la force ou par les pressions diplomatiques, toute tentative de remettre en cause l'expression démocratique d'un peuple et toute tentative de nier la représentativité des titulaires des institutions conduit nécessairement à remettre en cause l'existence même des institutions et à défaire la structure des États ». (L. Gbagbo, F. Mattei, 2018: 175).

Entre autres avis, celui de G. Burdeau sur la manipulation physique du concept de la démocratie est édificateur. Pour lui, la démocratie varie « selon le milieu et le moment dans lequel il est employé, et selon le contexte doctrinal où il se trouve situé » (G. Burdeau, 1996 : 151). L'application de la démocratie dans sa dimension la plus valorisante est donc d'une



importance capitale. Le fait pour l'accusé orateur d'insister sur l'hypocrisie sémantique dont est sujet la démocratie, induit par ailleurs le paradoxe de son bonheur d'être déclaré innocent et de voir sa liberté restituée au coût de l'intérêt des autres avant la sienne propre. Incontestablement, la finalité de l'instance scénographique est le vœu d'un acquittement. Mais l'accusé semble plus préoccuper des autres que de lui-même. Cette manière de mettre en avant le bien-être d'autrui avant ses intérêts insinue à son bénéfice une haute valeur morale.

Outre cela, le jeu dialogal qu'il instaure avec la cour met en situation trois actants appelés à agir de concert: « je compte sur vous, parce que je souhaite que (...) tous ces Africains (...) comprennent que le salut pour les Etats africains, c'est le respect des constitutions que nous nous donnons, et des lois qui en découlent ». Le refrain constant d'un appel à l'unisson des Africains fonde l'enjeu systématique d'une redéfinition de la démocratie symbole d'un défi à relever. Le vœu de l'accusé est de voir la dimension transcendante de la démocratie coïncider avec l'approche physique. Ceci dit, la mise en avant d'un *ethos* collectif, comme l'expression d'un destin commun, caractérise davantage son altruisme.

Au demeurant, la solidarité discursive qu'il montre dans sa relation avec ses partisans (auditoire particulier) et tous les Africains (auditoire hétéroclite) renvoie à la mise à disposition de son *ethos* comme un « repère d'identité et de référence collectives » (S. Vibert, 2015: 68) dont la réalisation dépend de l'instance judiciaire (auditoire homogène). Ainsi, même s'il semble plus préoccuper à dénoncer les dérives démocratiques soutenues par les parrains occidentaux, l'accusé n'a d'autre recours que de se fier à la bonne foi des juges. L'appareil judiciaire est connu pour son impartialité. Et selon la logique qui sous-tend le raisonnement de Laurent Gbagbo, pour éviter que cette impartialité fasse l'objet d'un contre-procès, ce jugement se présente alors comme une opportunité pour la Cour Pénale Internationale elle-même d'assainir son image. Parti d'une situation conflictuelle, il fait progresser le discours sous le tact d'un rapprochement des positions.

Après avoir montré ses valeurs morales, l'accusé orateur établit à part égale les chances de rééquilibrage des images négatives préconstruites. Il appelle ainsi la cour à faire sienne les principes de "neutralité" et d'"impartialité". Selon P. Charaudeau, les notions de « "neutralité", "impartialité" appartiennent à la catégorie de ces "mots magiques" qui ont force de loi sur le marché des valeurs sociales du signe et ne souffrent pas de remise en cause ni d'élucidation. » (P. Charaudeau, 1992: 107-108). Le bénéfice argumentatif de son *ethos* initialement en contrat avec son auditoire et lui s'étend désormais à la Cour Pénale



Internationale. Le plaidoyer porte ainsi le défi d'une nouvelle ère démocratique en Côte d'Ivoire et en Afrique à travers son acquittement.

### Conclusion

Dans la théorie d'Aristote, le discours est le lieu par excellence où l'orateur doit montrer ses traits et ses valeurs morales. L'*ethos* se perçoit d'abord comme un effet du discours. Toutefois, il existe des contextes où la prise en compte des habitudes de vie de l'orateur est importante. Dans une instance judiciaire telle que pour ce cas d'étude, il ne peut être ignoré le facteur d'influence de l'opinion préalable que l'auditoire se fait de l'accusé. L'accusé orateur est un être social dont les actions menées sont vérifiables. Cela dit, l'approche de la tradition romaine de l'*ethos* qui la conçoit comme une donnée discursive qui prend en compte le poids de vie du sujet n'est pas à négliger. Ce sont les traits de caractères, les valeurs morales, habilement exploités à travers le discours qui amènent l'auditoire à voir en l'orateur un sujet honnête, digne et de bonne foi. Il ressort un lien entre l'*ethos* discursif et l'*ethos* prédiscursif.

Chez Laurent Gbagbo, l'*ethos* s'est construit autour de l'évocation de son parcours de démocrate, ses efforts de discussion après l'attaque de 2002 pour ramener la paix en Côte d'Ivoire et sa foi en un horizon démocratique meilleur pour l'Afrique. Tantôt, il s'est montré engagé à faire entendre sa vérité des faits, tantôt il s'est contenté de les relater afin de laisser l'auditoire dans ses différentes composantes en tirer elles-mêmes les conclusions. Ces différents procédés ont permis de donner une représentation de sa personne. L'*ethos* de démocrate qu'il a construit argumentativement s'envisage comme un effet du discours au fondement de sa nature propre. A l'auditoire hétéroclite et homogène, son objectif est de donner de lui l'image d'un idéaliste qui s'engage corps et âme pour le bien-être de ses compatriotes à travers le triomphe de la vérité. Par cette dualité stratégique qu'il met en jeu, son acquittement est l'entremise d'une nouvelle ère démocratique pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique.

### Bibliographie

- AMOSSY R., 1999, « La notion d'*ethos*, de la rhétorique à l'analyse de discours », dans J.M ADAM, R. AMOSSY, M. DASCAL (dir), *Images de soi dans le discours, la construction de l'*ethos**, Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 9-26.
- ARISTOTE, 1356 a, 1932, *Rhétorique I*, texte établi et traduit par M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 143 p.
- ARISTOTE, 1378 a, 1938, *Rhétorique II*, texte établi et traduit par M. Dufour, Paris, Les Belles Lettres, 135 p.



- BARTHES R., 1970, « L'ancienne rhétorique, Aide-mémoire », *Communications*, n° 16, [www.persee.fr/doc/AsPDF/comm0588-80181970num1611236.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/comm0588-80181970num1611236.pdf), pp. 172-223.
- BOHUI D. H., 2012, « La force du judiciaire ou quand critiquer c'est attenter à l'image d'autrui et se poser en modèle », *Signes, Discours et Sociétés*, n° 9, <http://www.revue-signes.info/document.php?id=2828>, 10 p.
- BRAUD P., 1997, *Science politique, 1. La démocratie politique*, Paris, Le Seuil (Points), 249 p.
- BURBEA G., 2014, « L'ethos ou la construction de l'identité dans le discours », *Bulletin of the Transilvania University of Braşov, series IV, Philology and Cultural Studies*, Vol. 7 (56), n°2, [webbut.unitbv.ro/BU2014/Series%20IV/BULETIN%20IV/01\\_01\\_Bur.pdf](http://webbut.unitbv.ro/BU2014/Series%20IV/BULETIN%20IV/01_01_Bur.pdf), p.7-18.
- BURDEAU G., 1996, « Démocratie », *Encyclopædie Universalis*, Vol.7, <https://www.universa-lis.fr/encyclopedie/georges-burdeau/>, p.151-156.
- CHARAUDEAU P., 2011, « Réflexions pour l'analyse du discours populiste », *Mots. Les langages du politique*, n°97, <http://mots.revues.org/20534> ; DOI : 10.4000/mots.20534, p. 101-116.
- CHARAUDEAU P., 2005, *Les médias et l'information, l'impossible transparence du discours*, Paris, Editions de Boeck Université, 241 p.
- CHARAUDEAU P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 927 p.
- CONSTANTIN DE CHANAY H., REMI-GIRAUD S., 2007, « Démocratie et ses dérivés. De la dénomination à l'argument sans réplique ? », *Mots. Les langages du politique*, n°83, [https://www.cairn.info/article\\_p.php?ID\\_ARTICLE=MOTS\\_083\\_0081](https://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=MOTS_083_0081), pp.81-99.
- DUCROT O., 1985, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit, 240 p.
- EGGS. E., 1999, « Ethos aristotélien, conviction et pragmatique moderne », dans J.M ADAM, R. AMOSSY, M. DASCAL (dir), *Image de soi dans le discours*, Paris, Delachaux et Niestlé, pp. 31-49.
- GBAGBO L., 1983, *Côte d'Ivoire, Pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 177 p.
- GBAGBO L., MATTEI F., 2018, *Libre pour la vérité et la justice*, Paris, Max Milo, 303 p.
- MAINGUENEAU D., 2002, « L'ethos, de la rhétorique à l'analyse du discours », *Pratiques*, n°113-114, <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/texte06.html>, 18 p.
- PERELMAN C., OLBRECHTS-TYTECA L., 1958, *Traité de l'argumentation, la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, 734 p.
- VIBERT S., 2015, « La quête de l'autonomie collective. Retour sur les fondements de la démocratie avec Gauchet, Castoriadis et Rancière », *Démocratie et modernité. La pensée politique française contemporaine*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, <https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2016-v43-n2-philoso02859/1038223ar/p.63-95>.